

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AIDE SOCIALE

TABLEAU DE GESTION

ACTIONS	TYPE DE DOCUMENT	DUREE D'UTILITE ADMINISTRATIVE	SORT FINAL	OBSERVATIONS	REFERENCES REGLEMENTAIRES
Recours auprès de la Commission départementale d'aide sociale					
Composition de la CDAS	Arrêtés de composition.	Jusqu'au renouvellement de la commission	Conservation		Circulaire DGS/SIAF/2013/001 du 25 avril 2013

Octobre 2017

Sort final (à appliquer une fois la DUA échue) :

- Conservation = versement aux Archives départementales.
- Tri = versement d'un échantillon aux Archives départementales.
- Destruction = établissement d'un bordereau d'élimination visé par les Archives départementales avant élimination.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AIDE SOCIALE

TABLEAU DE GESTION

Demande de recours	<p>Dossier individuel de recours :</p> <p>Courrier de contestation du requérant, copie de la décision contestée, pièces justificatives, mémoire en défense produit par l'organisme dont la décision a été contestée, observations du requérant en réponse au mémoire, demande de pièces ou d'informations complémentaires adressée au requérant, courrier de notification d'enregistrement du recours, pièces liées à l'expertise médicale (dans le cas de certains recours relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie), décision de la CDAS, courrier de notification de la décision et de l'accusé réception.</p> <p>En cas de recours auprès de la CCAS, la copie du courrier d'appel et la décision de la CCAS sont joints à ce dossier.</p>	2 ans à compter de la décision.	Tri	Echantillon à définir en fonction du volume total de dossiers produit chaque année.	
---------------------------	---	---------------------------------	-----	---	--

Octobre 2017

Sort final (à appliquer une fois la DUA échue) :

- Conservation = versement aux Archives départementales.
- Tri = versement d'un échantillon aux Archives départementales.
- Destruction = établissement d'un bordereau d'élimination visé par les Archives départementales avant élimination.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AIDE SOCIALE

TABLEAU DE GESTION

Audience	Tableau récapitulatif des dossiers instruits, convocation du requérant et des organismes.	5 ans	Destruction	
	Décisions de la CDAS.	10 ans	Conservation	En cas de contestation de la décision, une copie est envoyée à la CCAS. Avant 2011 c'est l'original qui était transmis, la CDAS conservait la copie.
	Courrier de notification de la décision transmis aux parties.	5 ans	Destruction	

Octobre 2017

Sort final (à appliquer une fois la DUA échue) :

- Conservation = versement aux Archives départementales.
- Tri = versement d'un échantillon aux Archives départementales.
- Destruction = établissement d'un bordereau d'élimination visé par les Archives départementales avant élimination.